

Commune de CHAUDENEY – sur – MOSELLE

Communiqué en date du 18 SEPTEMBRE 2015

AFFOUAGES 2015-2016

Les personnes intéressées par l'exploitation **d'une part** d'affouage sont invitées à **venir retirer le règlement en mairie les lundi 28 et mardi 29 septembre de 18 h 00 à 19 h 00 et les vendredis 2 et 9 octobre de 17 h 00 à 19 h 00.**

N.B. : Le fait de retirer le règlement ne constitue pas une inscription, cela permet uniquement aux intéressés de s'informer sur le nouveau règlement et éventuellement de s'inscrire ultérieurement en toute connaissance de cause. **Les inscriptions seront prises en mairie les vendredis 23 et 30 octobre de 16 h 00 à 19 h 00.**

Il est rappelé que l'entraide familiale ou amicale est tolérée dans la limite **d'UNE PART** par **affouagiste**. Le travail en équipe est autorisé mais le titulaire de la part doit être présent sur le chantier. Pour prétendre à l'affouage, il est nécessaire **d'habiter le village depuis au moins 6 mois** à la date de clôture des inscriptions. Les personnes ayant emménagé après le 30 avril 2015 ne pourront donc pas prétendre à l'affouage.

RAPPELS

PRET DES TABLES ET BANCS (20 tables/44 bancs)

Afin d'optimiser l'organisation des prêts des tables et des bancs aux habitants de la commune, je vous rappelle que **la réservation doit se faire en mairie au minimum 2 semaines à l'avance.**

LOCATION DE LA SALLE DES FETES ET DE L'EXTENSION

La réservation de ces salles doit également se faire le plus tôt possible car elles sont très demandées surtout à partir d'avril. Merci.

Le Maire
E. PAYEUR